

OULENS s/ ECHALLENS



PLAN DE CLASSEMENT COMMUNAL DES ARBRES ET REGLEMENT

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
DANS SA SEANCE DU 13 AVR. 1981

LE SYNDIC: LE SECRETAIRE:

J. Blanc *Denis Monni*



APPROUVE PAR LE CONSEIL GENERAL
DANS SA SEANCE DU

LE PRESIDENT: LE SECRETAIRE:

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 1 MAI 1981 AU 1 JUIN 1981

LE SYNDIC: LE SECRETAIRE:

J. Blanc *Denis Monni*



APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT
DANS SA SEANCE DU

L'ATTESTE, LE CHANCELIER:

DOSSIER OULENS / 4001

DATE ~~12 FEVRIER~~ 1981

DESSIN *Poudeu* M 07.04.81

1 : 5000

D.M. 105 / 85

STI

SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL
DU GROS DE VAUD 1040 ECHALLENS

REGLEMENT

Article premier - objet :

Le présent texte constitue un règlement du plan de classement communal des arbres, au sens de l'art. 5, lettre h) de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites.

Art. 2 - champ d'application :

Sont soumis au règlement :

tous les arbres, cordons boisés, bocqueteaux, haies vives et bosquets figurant sur le plan de classement communal des arbres.

Les berges boisées des ruisseaux et cours d'eaux sont soumises exclusivement aux dispositions de la législation sur les forêts.

Art. 3 - abattage d'arbres et arbustes protégés :

L'abattage d'arbres ou d'arbustes protégés au sens du présent plan ne pourra être autorisé qu'aux conditions déterminées par l'art. 6 de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites ou par les dispositions prises en application de celle-ci.

Art. 4 - boisement compensatoire :

Sous réserve de l'art. 5 ci-après, toute autorisation d'abattage d'arbres ou arbustes protégés au sens du présent plan sera assortie de l'obligation de replanter un nombre d'arbres ou d'arbustes au moins équivalent, soit sur un terrain appartenant au bénéficiaire de l'autorisation, soit sur tel autre terrain qui lui sera désigné par la Municipalité.

La totalité des frais de reboisement est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation.

les arbres ou arbustes abattus.

Art. 5 - taxe compensatoire :

Lorsque les circonstances ne permettent pas un boisement compensatoire au sens de l'article précédent, il sera perçu une taxe compensatoire du bénéficiaire de l'autorisation d'abattage.

Le montant de cette taxe est fixé par la Municipalité.

Il sera fonction du coût d'un boisement conforme aux exigences de l'art. 4 ci-dessus, mais ne pourra en aucun cas être inférieur à fr 100.-- (cent), ni excéder fr 250.-- (deux cent cinquante) par arbre abattu, respectivement fr 5.-- (cinq) et fr 70.-- (septante) par arbuste abattu.

Le produit de cette taxe sera distinct des recettes générales de la commune et ne pourra être affecté qu'à financer des opérations de boisement par la commune.

Art. 6 - entrée en vigueur et exécution :

La Municipalité est chargée de l'exécution du présent plan et règlement qui entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

<i>Nº</i>	<i>GENRE</i>	<i>SITUATION</i>	<i>PARCELLE</i>	<i>PROPRIETAIRE</i>
1	haie	Sur le Goz	321 368 322	VULLIAMY Charles CHAPPUIS Marthe GACHET Louis
2	noyer	zone villas	97	BATTAILLARD Rose-Marie
3	3 biolles	zone villas	386	IOVINE Antonio
4	sapin bleu	Village	373	MEYLAN Pierre-Louis
5	fayard rouge	Village	95	CLAVEL Olivier
6	biolle	Au Borget	88	BOSSHARD Jakob
7	3 biolles	Au Borget	73	CLAVEL Marcel
8	poirier	Au Borget	73	CLAVEL Marcel
9	tilleul	Vers le Banc	290	COMMUNE
10	noyer	Le Chêne	1011	GAUMANN Bendicht
11	tilleul	Au Borget	1015	COMMUNE
12	tilleul	Au Borget	1015	COMMUNE
13	mélèze + 2 biolles	Au Borget	1018	CAVIN Christiane
14	noyer	Au Borget	1021	PASCHE Yvette
15	noyer	Condémines	1028	CHAPPUIS Louis
16	tilleul	Au Borget	83	PIDOUX Marius
17	sapin bleu	Au Borget	84	BESENCON Paul-Ami
18	sapin bleu	Au Borget	84	BESENCON Paul-Ami
19	noyer	Condémines	1030	VULLIAMY Paulette
20	peuplier	Au Pré	4	BRANDT Daniel
21	peuplier	Au Pré	4	BRANDT Daniel
22	biolle	Au Pré	4	BRANDT Daniel
23	sapin	Cimetière	1033	COMMUNE
24	sapin	Cimetière	1033	COMMUNE
25	sapin	Cimetière	1033	COMMUNE
26	sapin	Cimetière	1033	COMMUNE
27	noyer	Le Sor	1031	CLAVEL Louis
28	noyer	Le Sor	1031	CLAVEL Louis
29	noyer	Le Sor	1031	CLAVEL Louis
30	noyer	Le Sor	1031	CLAVEL Louis
31	noyer	Le Sor	1031	CLAVEL Louis
32	haie	Nord-Midi	1011	GAUMANN Bendicht
33	haie	Nord-Midi	1011	GAUMANN Bendicht
34	noyer	Au Pré	6	CLAVEL Maurice
				CLAVEL Maurice

36	sapin	Village	4	BRANDT Daniel
37	platane	Village	4	BRANDT Daniel
38	platane	Village	4	BRANDT Daniel
39	marronnier	Collège	5	COMMUNE
40	marronnier	Collège	5	COMMUNE
41	marronnier	Collège	5	COMMUNE
42	marronnier	Collège	5	COMMUNE
43	biolle	Village	12	FONTANNAZ Julia
44	sapin	Village	12	FONTANNAZ Julia
45	bosquet	La Martine	1050	BRANDT Daniel
46	bouleau	Tout-Vent	1055	PIDDOUX Marius
47	noyer	La Couronne	1067	VULLIAMY René
48	marronnier	Café du Village	1073	VULLIAMY Cécile
49	noyer	Ferme Dupuis	1074	BRANDT Daniel
50	noyer	Village	1075	CLAVEL Maurice
51	sapin bleu	Village	1076	VULLIAMY Simone
52	pin	Village	1088	VAUD, L'ETAT (cure)
53	pin	Village	1088	VAUD, L'ETAT (cure)
54	poirier	Village	1077	BESSENCON Paul-Ami
55	pin	Village	1077	BESSENCON Paul-Ami
56	sapin	Village	1084	BERGON Michel
57	marronnier	Village	1084	CLAVEL Robert
58	sapin	Village	1085	CLAVEL Olivier
59	sapin	Village	1085	CLAVEL Olivier
60	noyer	Au Brit	1068	CLAVEL Louis
61	noyer	Au Brit	1068	CLAVEL Louis
62	noyer	Au Brit	1068	CLAVEL Louisid
63	érable	Au Battoir	50	COMMUNE
64	mélèze	Au Battoir	50	COMMUNE
65	daille	Au battoir	50	COMMUNE
66	ormeaux	Au Battoir	50	COMMUNE
67	bouleau	porcherie	50	COMMUNE
68	biolle	Sur la Croix	149	MANI Gerhard
69	noyer	Sur la Croix	144	BESSENCON Nelly
70	noyer	Sur la Croix	144	BESSENCON Nelly
71	noyer	Sur la Croix	144	BESSENCON Nelly
72	résineux	Village	108	BESSENCON Paul-Ami
73	résineux	Village	108	BESSENCON Paul-Ami
74	résineux	Village	108	BESSENCON Paul-Ami
75	résineux	Village	108	BESSENCON Paul-Ami
76	sapin	Village	108	BESSENCON Paul-Ami
77	poirier	Chemin du Château	108	BESSENCON Paul-Ami
78	poirier	Chemin du Château	108	BESSENCON Paul-Ami

72	résineux	Village	108	BESSENCON Paul-Ami
73	résineux	Village	108	BESSENCON Paul-Ami
74	résineux	Village	108	BESSENCON Paul-Ami
75	résineux	Village	108	BESSENCON Paul-Ami
76	saïin	Village	108	BESSENCON Paul-Ami
77	poirier	Chemin du Château	108	BESSENCON Paul-Ami
78	poirier	Chemin du Château	108	BESSENCON Paul-Ami
79	haie	Chemin du Château	108	BESSENCON Paul-Ami
80	noyer	Sous-Ville	105	PACHE Armand
81	poirier	Village	39	PACHE Armand
82	tilleul	Village	64	VULLIAMY, Auguste
83	marrognier	Village	55	COMMUNE
84	poirier	zone villas	54	GACHET Louis
85	parc boisé	zone villas	371	PACHE Charles
86	noyer	zone villas	100	FONTANNAZ Julia
87	haie	Aux Oies	38	CLAVEL Louis
88	peuplier	Aux Oies	100	FONTANNAZ Julia
89	peuplier	Aux Oies	100	FONTANNAZ Julia
90	peuplier	Aux Oies	100	FONTANNAZ Julia
91	peuplier	Aux Oies	100	FONTANNAZ Julia
92	peuplier	Aux Oies	100	FONTANNAZ Julia
93	peuplier	Aux Oies	100	FONTANNAZ Julia
94	peuplier	Aux Oies	100	FONTANNAZ Julia
95	peuplier	Aux Oies	100	FONTANNAZ Julia
96	haie	Derrière la Vussellaz	115	CLAVEL Louis
97	haie	Derrière la Vussellaz	115	CLAVEL Louis
98	chêne	Derrière la Vussellaz	116	COMMUNE
99	haie	Derrière la Vussellaz	112	COMMUNE
100	haie	Derrière la Vussellaz	112	COMMUNE
101	haie	Grassy	139	GACHET Louis
102	bosquet	Chemin du Stand	139	GACHET Louis

<i>V^o</i>	<i>GENRE</i>	<i>SITUATION</i>	<i>PARCELLE</i>	<i>PROPRIETAIRE</i>
103	houx	Au Borget	73	CLAVEL Marcel
104	houx	Village	12	FONTANNAZ Julia
105	houx	Village	20	CLAVEL Louis
106	houx	Au Borget	91	SCHUEPER, les héritiers de Louise
107	2 houx	Village	59	LA COMMUNE
108	cèdre	Village	59	LA COMMUNE
109	houx	Village	59	LA COMMUNE
110	3 peupliers	Village	59	LA COMMUNE
111	if	Village	59	LA COMMUNE
112	haie de thuyas	Village	59	LA COMMUNE
113 à 136	divers	Stand de tir	113	LA COMMUNE